

ANNEXE 1 – CRITERES DE QUALIFICATION

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES à fournir lors de la dépose d'un dossier de candidature

En fonction de l'activité que vous déclarez sur la fiche de renseignements jointe, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir. Ils doivent **impérativement être joints** à la fiche de renseignements et à la lettre d'engagement pour validation de votre dossier.

Remarques :

- Les meublés de tourisme (gîtes ruraux, locations de vacances) ne sont pas concernés

PRECONISATION POUR TOUTES LES STRUCTURES : apposer sur la porte de l'établissement et les différents supports de communication les jours et horaires d'ouverture et les tarifs.

CATEGORIES	ACTIVITES	CONDITIONS D'ACCESSIBILITE	PIECES JUSTIFICATIVES (*)	Exemples de démarche qualifiante	Etablissements éligibles
HÉBERGEMENT	Hôtel	Inscription au RCS	Extrait Kbis		
	Terrain de Camping, aire naturelle, VV	Inscription au RCS ou gestion en régie municipale	Extrait Kbis (structures privées) Ou attestation de gestion en régie municipale		
	Gîte de groupe Gîte d'étape	Inscription au RCS ou gestion en régie municipale	Extrait Kbis (structures privées) Ou attestation de gestion en régie municipale		
	Chambre d'hôtes	CRITERES CUMULATIFS : Déclaration en mairie + Adhésion à une démarche qualifiante	Récépissé de déclaration en mairie + Attestation de labellisation ou de qualification	Chambre d'hôtes Référence Gîtes de France Clévacances Fleur de Soleil Bienvenue à la Ferme Accueil Paysan	
RESTAURATION	Restaurant	CRITERES CUMULATIFS : Inscription au RCS + Servir à table avec menu ou carte + Exercer son activité depuis au moins un an. + Exercer au moins 6 mois par an.	Extrait Kbis Attestation sur l'honneur.		
	Ferme auberge	Adhésion à une démarche qualifiante Ou Inscription au RCS	Certificat d'inscription à la chambre d'agriculture ou extrait Kbis		

CATEGORIES	ACTIVITES	CONDITIONS D'ACCESSIBILITE	PIECES JUSTIFICATIVES (*)	Exemples de démarche qualifiante	Etablissements éligibles
PRODUITS DU TERROIR	Vente de produits à la ferme sur l'espace de production	CRITERES CUMULATIFS : Justification de l'existence de l'activité + Exercer son activité depuis au moins un an.	Numéro SIRET et attestation MSA précisant le statut d'exploitant agricole + Attestation sur l'honneur		
	Boutique de vente directe producteur/acheteur				
PRODUITS DE LA VIGNE	Accueil et vente de vin sur le domaine viticole	CRITERES CUMULATIFS : Etre viticulteur et vinificateur. Adhésion à un réseau viticole qualifiant. (Le + : Adhésion à la Route des Vins de Marcillac)	Numéro SIRET. +Attestation d'appartenance à une appellation déterminée (Copie de la charte d'engagement Route des Vins).		
ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS		CRITERES CUMULATIFS : Justification de l'existence de l'activité + Exercer son activité depuis au moins un an. + Ouvert a minima 2 mois par an.	N° SIRET + Déclaration d'établissement (pour les établissements qui exerçaient avant le 20/12/2014). + Présentation du support de communication. + Attestation sur l'honneur		
ARTISTES / ARTISANS D'ART	Atelier / Boutique ouvert au public.	CRITERES CUMULATIFS : Immatriculation au répertoire des métiers ou à l'URSSAF ou affilié à la maison des artistes dans un code d'activité relevant des métiers d'art. + Exercer son activité depuis au moins un an. + Exercice de l'activité sur 6 mois par an a minima.	Justificatif d'immatriculation ou d'affiliation. + Attestation sur l'honneur + Support de communication.		
SITES DE VISITE	Accueil et visites dans les musées, châteaux, parcs, Parcs animaliers et fermes pédagogiques	CRITERES CUMULATIFS : Inscription au RCS ou gestion en régie (Commune, CC ou CD) + Ouverture au public a minima 4 mois par an en cumulé sur une amplitude d'ouverture d'au moins 4h/jour sur 5j/semaine	Extrait Kbis (structures privées) Ou attestation de gestion en régie (municipale, CC ou CD) + Présentation du support de communication.		

CATEGORIES	ACTIVITES	CONDITIONS D'ACCESSIBILITE	PIECES JUSTIFICATIVES (*)	Exemples de démarche qualifiante	Etablissements éligibles
DIVERS	Commerces Artisanat Services	Inscription au RCS ou au RM + Exercer son activité depuis au moins un an. + Exercer son activité 6 mois par an a minima. + ouverture au public	Justificatif d'immatriculation au registre du commerce ou au registre des métiers Extrait du Kbis		

(*) Les documents demandés doivent être datés de l'année en cours